



## Conseil d'Administration de l'Inrae Déclaration commune CGT-SUD



16 décembre 2021

La Direction Générale de l'INRAE, interprétant les modalités de distribution du complément indemnitaire annuel (CIA) à ses agents ITA sous un angle particulièrement restrictif, a décidé de récuser certains de ses directeurs d'unité qui avaient choisi de verser un montant uniforme de prime à tous leurs ITA, allant jusqu'à geler les fonds correspondants. Rien dans les textes réglementaires ne semblait pourtant s'opposer à cette proposition... ce que nous demanderons au Tribunal Administratif de confirmer. Comment en sommes-nous arrivés là ? Lors de deux comités techniques (CT) de l'automne, les organisations syndicales - CFDT, CFTC, CGT et SUD - avaient voté unanimement contre la modification de la Note de service n° 2017-54 sur le régime indemnitaire (RIFSEEP). Malgré cette opposition unanime, la DG a décidé l'octroi d'une prime fin décembre avec un plancher de 400 €, des plafonds différenciés selon les corps et une injonction à ne primer qu'un quart à un tiers des agents avec une interdiction stricte d'une répartition uniforme entre tous les collègues d'une même unité. **Tout ce processus est en totale rupture avec les promesses du président directeur général de l'INRA qui en 2017 s'était engagé à ne pas revenir sur les modalités spécifiques d'application du RIFSEEP à l'INRAE.**

Le 6 décembre 2021, le CT-MESR a été informé de la mobilisation des agents de l'INRAE s'opposant, avec toutes les organisations syndicales de l'Institut, à la mise en place de primes individualisées au prétendu « mérite » dans le cadre d'une modification des conditions d'attribution du CIA. Dans une motion quasi unanime, **le CT-MESR « dénonce l'attitude de la Direction Générale de l'INRAE qui refuse, de manière illégale, de prendre en compte les remontées des nombreuses unités de recherche ayant décidé une répartition égalitaire des primes entre tous leurs ITA. Il demande au MESR d'intervenir pour que la décision de ces unités et de ces collectifs soit respectée. »**

Malgré le contexte Covid, depuis novembre, le personnel INRAE s'oppose largement au CIA à la tête du client. Déjà plus de 2 000 salarié-es ont signé la pétition intersyndicale. De nombreuses assemblées générales ont eu lieu sur les centres ou dans les unités.

L'absorption d'Irstea n'étant même pas terminée, ce dossier CIA vient en rajouter et perturbe fortement l'intégralité des personnels de l'établissement. **Nous, élu-e-s, représentants du personnel, sommes interpellés dans nos unités et dans nos centres sur l'ambiance délétère générée par cette distribution à la tête du client menant à des situations totalement injustes. Il est temps que la paix revienne et que les agents puissent s'occuper de la science.** L'absence déjà criante d'une vraie politique de prévention dans l'établissement sera encore rapidement entachée de nombreux cas de RPS (risques psychosociaux organisationnels) : nous sommes loin des objectifs DD (développement durable), RSE (responsabilité sociétale des entreprises) et autres QVT (qualité de vie au travail), si faciles à coucher sur un papier qui ne refuse jamais l'encre !

**Nous profitons donc de ce conseil d'administration pour demander clairement à nos tutelles, ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et ministère de l'agriculture, comment elles comptent répondre à cette demande du CTMESR d'intervenir pour que la DG INRAE respecte les décisions des unités ayant décidé d'une distribution égalitaire de la prime ?**

**Plus largement, nous refusons l'individualisation accrue des rémunérations et nous revendiquons une véritable reconnaissance (de l'engagement professionnel et du sens du service public) des agents de la fonction publique passant par une augmentation générale de leurs salaires.** À l'inverse de la décision de la ministre de la Fonction publique, le 9 décembre 2021, de maintenir gelé le point d'indice, qui conduira à une perte d'attractivité de la fonction publique. Le rapport sur l'attractivité des carrières, remis en septembre 2019 à la ministre de l'ESR et cosigné par Philippe Mauguin, montrait bien la sous-rémunération chronique du personnel de la recherche publique française. Elle ne se résorbera pas à coup de primes ponctuelles distribuées arbitrairement à une minorité.

---

Nous contacter :

[cgt@inrae.fr](mailto:cgt@inrae.fr)

[sudinrae@inrae.fr](mailto:sudinrae@inrae.fr)